

Ligue 1, J23
29 janv 2015 à 17:00 🖨

AS Monaco - OL dédié à Caritas Monaco

par @YannickPelayo



© Photo : AS Monaco - Stéphane Senaux

Ce dimanche, en plus d'assister à un match de gala entre les deux formations les plus performantes de Ligue 1 actuellement, les spectateurs auront ainsi l'occasion de faire une bonne action.

Le 29 novembre dernier, lors de la 8e Nuit des Associations organisée au Monte Carlo Sporting Club, l'AS Monaco s'est engagée à reverser 1 € par spectateur à l'occasion de deux rencontres de la saison 2014-2015 : AS Monaco - Olympique Lyonnais et AS Monaco - AS St-Etienne. Cette opération doit bénéficier à deux associations : Caritas Monaco et Rencontres Littéraires. Leurs responsables ont été reçus courant décembre par le vice-président de l'AS Monaco, Vadim Vasilyev, afin de déterminer quelle rencontre leur serait dédiée. Un tirage au sort a été effectué, attribuant le match contre Lyon à Caritas Monaco et celui contre St-Etienne à Rencontres Littéraires.

Président de Caritas Monaco, le Diacre Robert Ferrua, a tenu à remercier le club de son soutien : « *Nous sommes infiniment reconnaissants envers l'AS Monaco de participer à notre engagement auprès des populations défavorisées ou touchées par les catastrophes naturelles. Notre association existe depuis 25 ans, elle a besoin de relais et l'AS Monaco en est un très précieux pour nous* ».



Robert Ferrua nous éclaire également sur les actions de Caritas Monaco et sur l'utilisation des fonds qui seront récoltés dimanche au Stade Louis-II : « *En plus de notre soutien annuel à la maternité Sainte-Famille de Béthléem, qui accueille toutes les familles sans aucune distinction religieuse, nous menons actuellement trois actions sur le sol africain, avec la construction d'une maternité au Burkina Faso, d'un dispensaire au Congo Brazzaville et d'un centre de formation au Soudan du Sud. C'est à ce dernier projet que seront dédiés les fonds récoltés dimanche. Notre but est d'apprendre un métier aux personnes prises en charge, mais également de leur permettre de conserver le matériel utilisé lors de la formation une fois leur diplôme obtenu* ».